



GWP/ PNE Bénin

PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BENIN

**PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
ACTEURS DU SECTEUR DE L'EAU POUR LA PROMOTION DE LA  
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU**

Août 2006

Réalisation : **C. A. I. F. SARL : CABINET AFRICAIN D'INGENIERIE DE LA FORMATION**

01 BP 3278 PORTO NOVO Téléphone : (229) 20 22 69 51 / (229) 97 68 68 04

E. Mail : [caif@netcourrier.com](mailto:caif@netcourrier.com)

## **SOMMAIRE**

<b>1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION.....</b>	<b>5</b>
2-1 LE CONCEPT DE PLAN DE FORMATION .....	5
2-2 LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	8
<b>3 RESULTATS GENERAUX DES ENQUÊTES.....</b>	<b>10</b>
3-1 SYNTHESE DES PRINCIPAUX PROBLEMES EVOQUES .....	10
3-1-1 Problèmes institutionnels.....	10
3-1-2 Problèmes techniques .....	12
3-1-3 Problèmes économiques .....	13
3-2 SYNTHESE DES ACTIONS REALISEES PAR LES DIFFERENTS ACTEURS .....	14
3-3 THEMES DE FORMATION / RENFORCEMENT DE CAPACITES PRIORITAIRES .....	14
3-3-1 Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires.....	15
3-3-2 Appropriation du concept GIRE par les acteurs.....	16
3-3-4 Appuis spécifiques aux communes.....	17
3-3-5 Appuis spécifiques aux prestataires privés du secteur de l'eau (Entreprises ; Bureaux d'études ; ONG et associations professionnelles) .....	17
<b>4 LE PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES .....</b>	<b>18</b>
4-1 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION .....	18
4-2 LES ATELIERS ET SEMINAIRES .....	20
4-3 LES ACTIONS DE FORMATION.....	20
4-4 LES ACTIONS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SELON LES ACTEURS CONCERNES .....	22
4-5 PROPOSITION DE CHRONOGRAMME DES ACTIONS DU PLAN .....	25
<b>5 CONDITIONS DE REUSSITE DU PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>27</b>
5-1 APPROPRIATION DU PLAN PAR LES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES .....	27
5-2 FINALISATION DES DOCUMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES.....	27
5-3 MISE EN APPLICATION EFFECTIVE DES DISPOSITIONS DE LA LOI PORTANT ORGANISATION DES COMMUNES AU BENIN .....	28
5-4 MISE A DISPOSITION DES STRUCTURES DECONCENTREES DE L'ETAT DES RESSOURCES HUMAINES NECESSAIRES DANS LE SECTEUR DE L'EAU.....	28
5-5 PILOTAGE DU PLAN.....	29
5-6 FACILITE D'ACCES AUX CREDITS PAR LES PRESTATAIRES DU SECTEUR DE L'EAU .....	29
5-7 LE MANQUE DE RESSOURCES POUR FINANCER LA REALISATION COMPLETE DES ACTIONS RETENUES .....	30
<b>6 CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS DE FORMATION A REALISER.....</b>	<b>31</b>

6-1 LES ATELIERS ET SEMINAIRES .....	32
6-2 LES ACTIONS DE FORMATION.....	38
<b>7 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ACTIONS À MENER SELON LEURS DURÉES PRÉVISIONNELLES .....</b>	<b>59</b>
<b>8 DOCUMENTS CONSULTÉS .....</b>	<b>61</b>
<b>9 ANNEXES .....</b>	<b>62</b>
9-1 LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES .....	62
9-2 GUIDE D'ENTRETIEN.....	64
9-3 LISTE DES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES STRUCTURES RENCONTRÉES .....	66
9-4 TERMES DE RÉFÉRENCE DU CONSULTANT .....	68

## 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (**PNE –Bénin**) est une ONG créée en septembre 2001. Le PNE- Bénin est une antenne du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (WAWP), qui est lui-même un des démembrements régionaux du Partenariat Mondial de l'Eau (**GWP**)

Le PNE – Bénin œuvre essentiellement pour la mise en œuvre des principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) recommandés par la Communauté Internationale à Dublin (Irlande) en janvier 1992 et à Rio de Janeiro (Brésil) en juin de la même année. Pour mettre en œuvre ces principes, le PNE – Bénin s'est donné comme vision de « **Faire de la Gire, l'affaire de tous** » L'objectif général découlant de cette vision, est de « *contribuer au développement durable en oeuvrant activement pour que la GIRE soit une préoccupation librement partagée par tous les Béninois et qu'ils respectent les principes dans leurs activités qui touchent aux ressources en eau* »

Pour atteindre un tel objectif, les grands axes d'interventions retenus sont :

- ✓ La mobilisation de la volonté politique et de la conscience collective autour des principes et outils de bonne gouvernance des ressources en eau ;
- ✓ L'instauration de dialogue entre les acteurs du secteur de l'eau ;
- ✓ La facilitation des concertations et des échanges entre les acteurs ;
- ✓ L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation sur le concept GIRE ;
- ✓ La capitalisation des informations sur la problématique de l'eau.

Parmi les objectifs spécifiques de son programme d'activités pour l'année 2005, (qui découle du programme d'activités de la période 2004-2008) figurent ceux qui suivent accompagnés de certaines de leurs activités.

Objectifs spécifiques	Quelques activités afférentes
1- Faciliter la préparation et la mise en œuvre de la GIRE à travers le développement d'une politique de l'eau au Bénin et des stratégies sectorielles liées à la mise en valeur des ressources en eau.	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation de communication et de dialogue au profit de l'ensemble des acteurs publics non publics et de élus à tous les niveaux
2- Développer des programmes et des outils pour apporter des réponses adaptées aux besoins nationaux et locaux en matière de gestion et de gouvernance de l'eau	Améliorer les connaissances sur la variabilité et le changement climatiques ainsi que leurs impacts sur les ressources en eau au profit des pouvoirs publics et des populations les plus vulnérables Mobiliser la volonté politique au niveau national

	Instaurer et animer le dialogue sur la GIRE entre différents usagers de l'eau au niveau local
3- Développer, renforcer et gérer le réseau PNE - Bénin sur le terrain et dans des relations à l'extérieur	Elaborer et mettre en œuvre un plan d'information et de formation au profit des points focaux

Source : Programme d'activités 2004-2008 ; Programme d'activités 2004. **GWP PNE Bénin ; janvier 2005**

Pour préciser les actions « d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation sur le concept de la GIRE », un atelier réunissant divers acteurs du secteur de l'eau, a eu lieu en décembre 2005 sur le thème " Introduction à la gestion intégrée des ressources en eau : du concept à la pratique". L'atelier a permis d'établir une liste des problèmes du secteur et d'inférer alors des besoins en formation. Pour rendre opérationnel cette démarche et garantir son efficacité, le PNE – Bénin lance la présente étude, comme les participants à l'atelier l'ont recommandé.

Cette opérationnalisation consiste à élaborer un plan de formation / renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions définies par le PNE - Bénin.

## 2 DEMARCHE D'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION

### 2-1 LE CONCEPT DE PLAN DE FORMATION

Par définition, un plan de formation dans une entreprise est un « *document finalisé par la direction d'une entreprise afin de prévoir, mettre en oeuvre et évaluer la formation de son personnel pour une période donnée. Il recense et hiérarchise les actions de formation qui seront organisées pour le personnel de l'entreprise. Il indique les publics visés, le budget et les résultats attendus*<sup>1</sup> »

Ainsi défini, le plan de formation est un élément de la stratégie globale de l'entreprise dont la vocation essentielle est le développement pérenne des compétences en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés. Dans le cas présent, il s'agit d'une organisation (PNE - Bénin), qui dans le cadre de la réalisation de son programme d'activités pour la période 2004-2008, a souhaité se doter d'un tel outil au profit de ses partenaires, qui sont les principaux acteurs du secteur de l'eau.

La phase clé d'un plan de formation est la détermination des actions de formation qui seront ensuite hiérarchisées en fonction d'un certain nombre de facteurs dépendant du choix stratégiques de l'entreprise, mais aussi de caractéristiques des acteurs

<sup>1</sup> AFNOR : Association Française de Normalisation

bénéficiaires. Ces actions de formation résultent d'une démarche d'identification des besoins en formation des différents acteurs de l'entreprise. Le besoin en formation est défini comme « *un écart susceptible d'être réduit par la formation entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues*<sup>2</sup> »

Les écarts à identifier sont fonction du projet de développement de l'entreprise, c'est-à-dire des objectifs qu'elle s'est fixés dans un laps de temps défini. Il est aisé de comprendre que l'atteinte des objectifs de développement ne requiert pas uniquement des actions de formation. Elle nécessite certainement aussi d'autres actions du type institutionnel, des infrastructures et des équipements, etc. Lorsqu'on détermine l'ensemble de ces actions et celles liées à la formation, on a alors défini les actions de renforcement des capacités<sup>3</sup> des acteurs concernés. Dans le cas de cette étude, l'accent sera mis sur l'identification des besoins en formation, mais on s'intéressera aussi aux conditions de leur réussite, c'est-à-dire à une partie des actions de renforcement des capacités, car, il s'agit de rester dans le cadre des seules missions du PNE – Bénin telles qu'elles apparaissent dans les différents documents.

Le processus global d'élaboration d'un plan de formation se réalise conformément au schéma de la page suivante.

L'identification des compétences requises est implicite dans le projet de développement de la structure considérée. Dans le cas présent, il s'agit d'analyser les objectifs que le PNE – Bénin veut atteindre et les problèmes rencontrés.

L'identification des besoins en formation d'une structure, à un moment donné de son développement, peut s'apprécier à partir de différents indicateurs :

- Les problèmes et dysfonctionnements constatés ;
- L'adaptation à une nouvelle technologie ou une approche nouvelle,

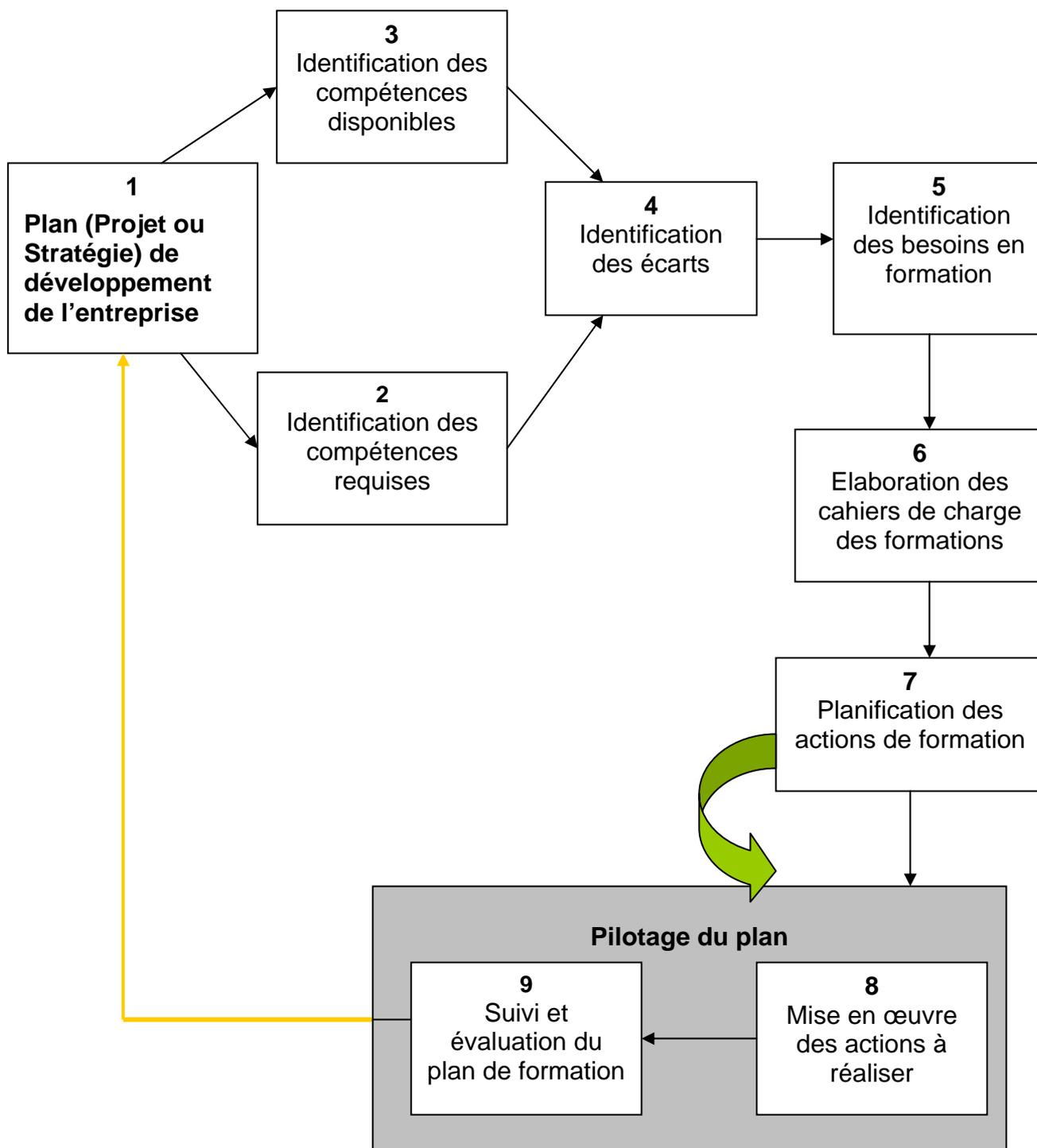
Comme on peut l'imaginer, l'identification de ces indicateurs peut se faire de manière collective ou individuelle ou encore se révéler à travers les traces laissées par la description des problèmes et des dysfonctionnements rencontrés.

---

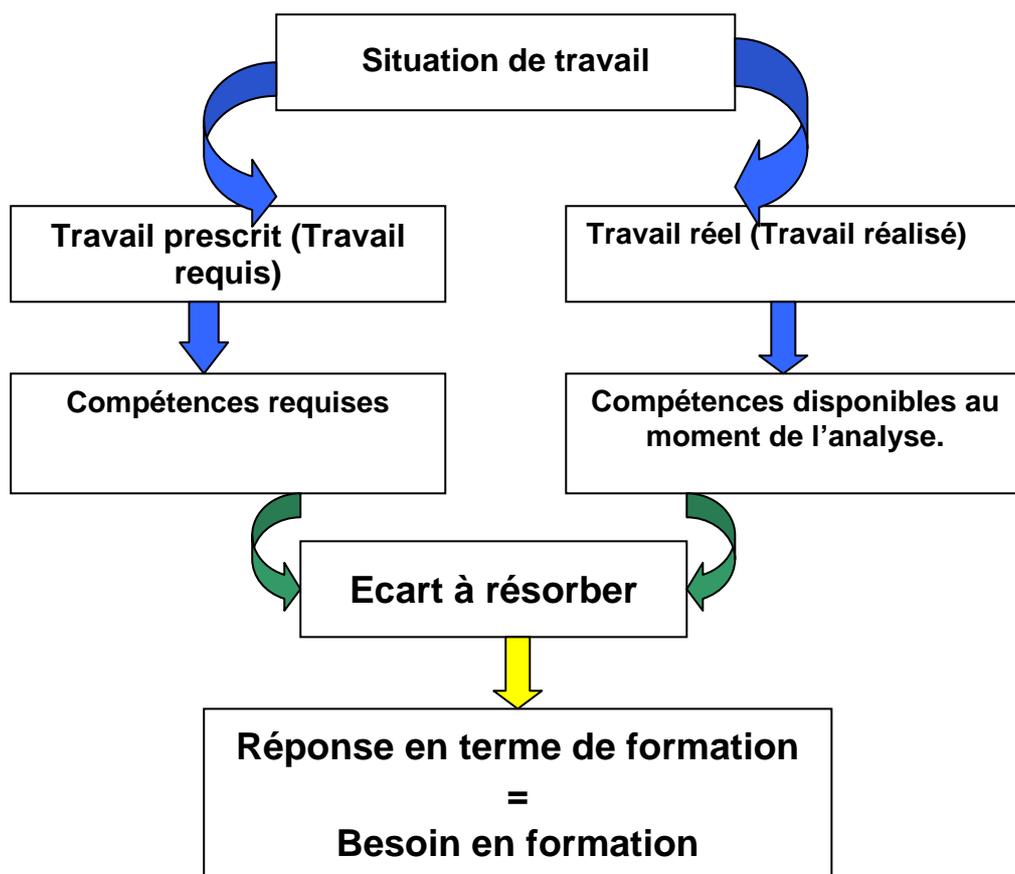
<sup>2</sup> AFNOR

<sup>3</sup> Le renforcement des capacités comprend en son sein les actions de formation à mener.

Schéma général d'élaboration d'un plan de formation



La démarche générale utilisée lorsqu'il s'agit d'une analyse au niveau individuel (ou collectif) pour lesquels la technique utilisée est l'enquête par entretien, est la suivante :



Il faut toutefois préciser que s'il est possible d'appréhender les compétences disponibles à partir de l'entretien, l'identification des compétences requises est souvent plus délicate, car leurs formulations au niveau des postes de travail, sont souvent lapidaires voire inexistantes.

## **2-2 LA METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Cette approche conceptuelle d'élaboration d'un plan de formation s'applique lorsqu'il s'agit d'une structure qui met en œuvre sa stratégie de développement avec ses propres ressources humaines. Dans le cas présent, le programme d'action de PNE - Bénin, implique différents acteurs dont la gestion administrative relève de leurs propres structures. Il ne s'agit donc d'analyser directement les situations individuelles de travail pour identifier les besoins en formation / renforcement de capacités. Il s'agira plutôt, d'identifier, pour chaque catégorie d'acteur, les problèmes auxquels il est confronté, en rapport avec la gestion, et dont la non résolution pourrait compromettre l'atteinte des objectifs visés par PNE – Bénin. Nous retiendrons en particulier, ceux de ces problèmes qui pourraient avoir pour solutions des actions de formation / renforcement de capacités.

La méthodologie utilisée comprend deux (2) parties importantes :

- L'exploitation de l'importante documentation existante,
- L'enquête auprès d'acteurs prés identifiés.

La réalisation de ces deux parties a permis d'inventoriés les principaux problèmes rencontrés qui entravent (ou qui pourraient le faire) la réalisation des objectifs du PNE - Bénin.

Les principaux documents dont les exploitations ont fourni le plus d'informations sont :

- ◆ Propositions d'orientations générales pour le plan d'action, septembre 2001 ;
- ◆ Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin, 2004 ;
- ◆ Atelier sur la « GIRE et la gestion décentralisée de l'eau au Bénin », 2005 ;
- ◆ Etat des besoins en formation /renforcement de capacités des acteurs du secteur de l'eau sur la GIRE au Bénin, 2005 ;
- ◆ Programme d'activités 2004-2008 ;
- ◆ Mission d'appui au Programme Gouvernance de l'eau au Bénin : Etat des lieux et actions prioritaires, 2006

Concernant les enquêtes, il s'agit essentiellement d'entretiens directs. Cette technique a été retenue parce qu'elle offre, dans le contexte, moins de biais et est plus légère qu'une enquête par questionnaire.

Cette technique a été utilisée en minimisant au maximum les biais qu'elle peut aussi présenter. En effet, chaque entretien dure suffisamment pour aller au-delà de la phase émotionnelle au cours de laquelle les enquêtés pourraient ne pas fournir les types d'informations attendues. Chaque entretien a ainsi duré au moins une trentaine de minutes.

Le tableau suivant présente le nombre de structures rencontrées selon leurs natures.

	<b>TYPE DE STRUCTURES</b>	<b>NBRE RENCONTRE</b>
1	ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE	6
2	COLLECTIVITES LOCALES	9
3	ASSOCIATIONS ET ONG	12
4	ORGANISATIONS PAYSANNES / SOCIOPROFESSIONNELLES	4
5	BUREAUX D'ETUDES / ENTREPRISES	1
6	ORGANES DE PRESSES	1
	<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

La liste des personnes rencontrées par structure est jointe en annexe.

La plupart des structures ont été rencontrées physiquement. Toutefois, quelques entretiens téléphoniques ont été réalisés. Nous avons aussi eu recours à des collectes d'informations par courrier électronique.

Les structures rencontrées se répartissent comme suit

	<b>DEPARTEMENTS</b>	<b>NBRE STRUCTURES RENCONTREES</b>
1	ATLANTIQUE / LITTORAL	13
2	MONO / COUFFO	11
	BOURGOU / ALIBORI	5
	OUEME / PLATEAU	3
	ATACORA / DONGA	1
	<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

### **3 RESULTATS GENERAUX DES ENQUÊTES**

#### **3-1 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ÉVOQUÉS**

Les différentes investigations ont permis de recueillir divers problèmes susceptibles d'être résolus par des actions de formation / renforcement de capacités. Voici ci-après la synthèse réalisée pour l'ensemble des acteurs. La liste complète des problèmes est jointe en annexe.

##### **3-1-1 Problèmes institutionnels**

*Absence de stratégie nationale pour la gestion intégrée des ressources en eau.*

Au niveau des acteurs de terrain, il y a un net sentiment de pilotage des actions de gestion des ressources en eau en fonction de leur propre vision de ce qu'il faut faire. Il n'existe pas, du moins sur le terrain, des prescriptions au niveau nationales, qui seraient les fils conducteurs des actions des différents initiateurs des activités menées (politique nationale, stratégie nationale, code de l'eau, etc.)

*Inadaptation du cadre institutionnel annuel*

Malgré que des efforts de restructuration aient été faits (et continuent de l'être), le cadre institutionnel actuel est encore peu adapté pour permettre, au plan opérationnel, la mise en œuvre des orientations sectorielles définies. En effet, on assiste encore, sur le terrain, à des chevauchements des responsabilités. Il n'est pas rare d'entendre des acteurs déclarer que leurs responsabilités sont attribuées à

d'autres créant ainsi des conflits d'attribution qui in fine, compromettent la mise en œuvre efficiente des actions définies.

#### *Méconnaissance et / ou non application des textes réglementaires existants*

Dans beaucoup de cas, les textes ne sont pas connus des populations chargées de leur application. Lorsqu'ils le sont, les populations ne sont pas toujours prêtes à les appliquer soit parce qu'elles n'en connaissent pas les motivations, soit parce qu'elles n'y adhèrent pas.

#### *Faible implication des Communes*

Malgré les dispositions offertes par la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes au Bénin, l'action des autorités locales restent encore peu visibles. Ceci est certainement lié au fait que les Communes ne disposent pas, en général, des compétences nécessaires pour assumer la plénitude des responsabilités que leur confère la loi.

#### *Faible engagement des autorités politiques*

Dans les actes, la volonté politique d'un engagement dans le sens des lois en vigueur est peu visible.

#### *Insuffisance de l'appropriation du concept GIRE induisant une gestion sectorielle des ressources en eau.*

Plusieurs structures enquêtées mènent des activités dans le domaine de la gestion de l'eau. Ces activités ne sont inscrites que dans très de cas, dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau. En effet, malgré le fait qu'individuellement chaque acteur soit convaincu (ou évoque sa conviction) de la nécessité d'une gestion concertée, on assiste toujours à la mise en œuvre d'activités sectorielles.

#### *Insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines disponibles localement*

A l'échelle locale, la faiblesse des ressources humaines, conduit le plus souvent, les responsables concernées, à ne faire que des interventions " de réparation", si ce n'est que pour constater. Les récentes mutations dans les missions de l'Etat induisant un transfert d'un certain nombre d'activités au secteur hors administration (Privés, ONG, etc.), insuffisamment préparé, ont généré de part et d'autres des déficits de compétences que révèlent les qualités de certaines prestations techniques réalisées au profit des communautés à la base.

*Absence de plan de développement (pluriannuel) incluant un volet GIRE.*

Aucune des structures rencontrées ne dispose formellement d'une stratégie pour la GIRE. Généralement, les plans de développement n'existent pas. Lorsqu'ils existent, il n'y figure que certaines activités relevant de la GIRE, mais dont les conceptions ne sont intégrées dans le processus GIRE. Cette situation traduit sans doute le fait que l'on n'accorde pas encore aux problèmes liés à la gestion des ressources en eau, toute l'importance qu'on leur doit dans le processus global de développement.

*Poursuite de pratiques traditionnelles pouvant contrarier les actions du processus GIRE.*

Malgré de profondes mutations tant environnementales que démographiques, la plupart des populations riveraines des plans d'eau, perpétuent des pratiques qui, dans le passé, permettaient de préserver les ressources de l'eau. Une des conséquences visibles actuellement est la baisse des ressources halieutiques. Dans ce chapitre, on peut aussi mentionner le comblement des plans d'eau, parce qu'ils ne sont pas protégés.

### **3-1-2 Problèmes techniques**

*Faible capacité des acteurs à concevoir les ouvrages dans l'optique d'une gestion intégrée des ressources.*

Ce problème est lié d'une part au déficit de ressources humaines qui caractérise en particulier le secteur de l'eau, et d'autre part, à la compétence générale propre à certains acteurs de terrain. En effet, toutes les ONG et / ou autres associations implantées localement, ne disposent pas, dans leur organisation de l'ensemble des qualifications leur permettant chaque fois de concevoir les ouvrages répondant aux exigences de la GIRE.

*Faible capacité technique des bénéficiaires à assurer la maintenance des ouvrages*

Les bénéficiaires n'ont pas la capacité à jouer leur rôle d'acteur de la pérennisation des ouvrages et équipements en assurant leur maintenance. Il s'en suit que des ouvrages réalisés ne sont pas entretenus et sont abandonnés.

*Faible prise en compte des problèmes techniques dans leur globalité*

Ceci semble bien visible en particulier au niveau des communes. Les principales raisons évoquées sont liées au non transfert, par les autorités concernées, des compétences nécessaires. Cette situation conduit les autorités municipales à

« parer » à l'urgence en réglant les problèmes qui se posent, sans inscrire les solutions dans le processus GIRE.

#### *Difficultés de gestion des facteurs de pollution des eaux*

On note une augmentation des phénomènes de pollution des nappes phréatiques. En milieu rural cette pollution « est causée, entre autre, par des systèmes inadaptés de collecte de déchets et d'évacuation des eaux usées et l'utilisation d'intrants agricoles non appropriés, ce qui engendre également une forte prolifération des maladies d'origine hydrique<sup>4</sup> ».

Dans les zones industrielles, l'absence de normes applicables aux effluents déversés dans la nature, augmente encore les risques de pollution des nappes.

#### *Faible technicité des Comités de gestion des points d'eau*

On constate une maîtrise insuffisante des règles et techniques de gestion par les différents comités de gestion des points d'eau. Cela a pour conséquence une désaffection d'une partie des usagers qui préfère retourner aux pratiques non conformes.

#### *Non accessibilité d'une partie de la population à certaines informations*

Certaines parties des populations continuent d'utiliser des pratiques liées à la gestion de l'eau et nuisibles pour leur santé, malgré l'existence de comité de gestion ou des structures chargées de les convaincre de les abandonner. Ceci est sans doute dû à la faiblesse des arguments utilisés, mais aussi au fait que les populations concernées n'aient pas accès directement aux informations expliquant la nocivité des pratiques. En effet, ces informations sont généralement en français, alors qu'elles sont destinées à une cible très souvent analphabète.

### **3-1-3 Problèmes économiques**

Les problèmes généralement évoqués au plan économiques sont d'ordre financier et concernent toutes les structures rencontrées. Ils ont été le plus souvent par les ONG, les associations ainsi que par les responsables des services techniques des communes.

La faiblesse des ressources financières des populations a été souvent évoquée par les populations rurales pour continuer d'utiliser les eaux non potables pour leur consommation.

---

<sup>4</sup> Renforcement des capacités de gestion intégrée de l'eau au Bénin ; Commission Européenne ; Août 2005

### **3-2 SYNTHÈSE DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LES DIFFÉRENTS ACTEURS**

Face aux différents problèmes rencontrés, les acteurs concernés ont mené diverses actions dont les principaux effets constatés et déclarés se résument comme suit :

- ♦ Amélioration de l'hygiène autour des points d'eau,
- ♦ Nécessité d'organisation des communautés autour de la question de l'eau.
- ♦ Les seules personnes sensibilisées sur la GIRE sont celles qui ont pris part à des actions conduites par le PNE – Bénin. Malheureusement, l'effet de démultiplication n'a pas eu lieu, car la plupart n'ont pas partagé les connaissances acquises avec leur environnement.

Les actions déclarées menées (autres que celles conduites par le PNE – Bénin) sont relatives aux points suivants :

- ♦ Formation sur la gestion des points d'eau
- ♦ Formation des Comités de gestion des points d'eau sur la maîtrise d'ouvrage
- ♦ Sensibilisation des communautés sur l'utilisation rationnelle de l'eau
- ♦ Sensibilisation des marins et des pêcheurs sur la gestion de l'eau
- ♦ Formation en hydraulique pastorale (Gestion des plans d'eau, aménagement des bassins versants, etc.)
- ♦ Sensibilisation sur la GIRE (Commune de DOGBO et CeRPA Mono/Couffo seulement).
- ♦ Réalisation de kiosques à eau (Mairie de Cotonou)
- ♦ Réalisations d'infrastructures (latrines, points d'eau, micro barrages, etc.)
- ♦ Elaboration par le Bureau d'études GAI d'un guide méthodologique appelé *Méthode d'Analyse et de Négociation pour la Gouvernance (MANGO)*.

### **3-3 THEMES DE FORMATION / RENFORCEMENT DE CAPACITES PRIORITAIRES**

Comme cela est indiqué ci-dessus, les actions de formation / renforcement de capacités proposées ci-dessus sont inscrites dans le cadre des missions du PNE – Bénin. En effet, certaines réponses aux problèmes rencontrés sur le terrain, dépassent largement le cadre de ses interventions (recrutement des personnels, transfert effectif des responsabilités, adaptation des textes réglementaires, etc.). Cependant, dans son rôle d'acteur principal pour la promotion de la GIRE, PNE – Bénin doit inciter et appuyer tous ses autres "partenaires" afin qu'ils jouent eux aussi

leur rôle pour parvenir à une appropriation à fois individuelle et collective des principes de la GIRE et les traduire dans les pratiques quotidiennes.

Pour résoudre ou atténuer les problèmes soulevés, nous n'évoquerons dans la suite que les seules actions du champ d'intervention de PNE – Bénin, à savoir :

- ☞ Instauration de dialogue entre les acteurs du secteur de l'eau ;
- ☞ Facilitation des concertations et des échanges entre les acteurs ;
- ☞ Information, sensibilisation, éducation et formation sur le concept GIRE ;
- ☞ Capitalisation des informations sur la problématique de l'eau.

Les actions proposées sont décrites et présentées par groupe d'acteurs bénéficiaires. Pour les actions de formation, les cahiers des charges sont présentés en annexe.

### **3-3-1 Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires**

Les différentes investigations ont montré que les textes législatifs et réglementaires existants sont peu connus des divers acteurs. Au mieux, chacun connaît une partie des textes relative à son champ d'action. Il faudra compiler l'ensemble des textes réglementaires relatifs à l'eau (y compris donc les principes de la GIRE) et les présenter de manière accessible aux cibles visées. Cela signifie, qu'à défaut d'une traduction dans les langues les plus parlées au Bénin, il faut que les messages véhiculés puissent être compris par tous les acteurs.

Pour un meilleur usage, les textes peuvent présenter de manière thématique. Ainsi donc, la compilation comprendra un volet (par exemple) sur l'eau de boisson, sur l'assainissement, sur les effluents des usines, sur les eaux domestiques, etc.

Toutes les catégories sociales, culturelles, politiques et économiques du pays doivent être concernées par les actions de vulgarisation.

Il est toutefois important de tenir compte des nouveaux (stratégie nationale, loi sur l'eau, nouveau code de l'eau) qui représentent les fils conducteurs de toutes les actions.

Ce volet inclus aussi les actions liées à l'alphabétisation des cibles concernées par les vulgarisations, lorsque les supports des messages ne leur sont pas encore accessibles.

En résumé, on aura :

- Recueil et analyse des textes législatifs et réglementaires sur l'eau.
- Compilation des textes législatifs et réglementaires conformes aux principes de la GIRE
- Traduction et adaptation des textes législatifs et réglementaires conformes tout en assurant leur mise à jour au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux.
- Organisation et conduite de campagnes d'alphabétisation pour augmenter l'accessibilité des cibles visées.
- Organisation de campagnes d'information sur les contenus des textes réglementaires retenus, auprès des médias nationaux et locaux.
- Production et diffusion de bandes dessinées inspirées de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires.
- Appuyer la constitution d'un système national d'information sur la GIRE

### **3-3-2 Appropriation du concept GIRE par les acteurs**

Malgré les actions déjà menées, les personnes rencontrées ne maîtrisent pas encore le concept même de GIRE dans toutes ses dimensions. Selon les acteurs, il convient donc de mener de nouvelles actions d'information, de sensibilisation et de formation.

Les actions essentielles à mener concernent en particulier :

- Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements,
- Le bassin versant et gestion intégrée des ressources en eau
- Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits liés à l'eau inter et intra villages (commune, région)
- Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau
- Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les établissements humains et les zones cultivées
- Techniques de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre la pollution
- Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau
- Instauration de journées « GIRE » au cours desquelles on exposera des bonnes pratiques de gestion des ressources en eau.

- GIRE et la gestion décentralisée.
- Techniques d'irrigation en zone urbaine
- Le contrôle de la qualité par les communes
- Les techniques d'hygiène et d'assainissement
- Les techniques d'entretien des ouvrages d'EAP
- Les techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau
- Gestion durable des plans d'eau.
- L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux
- GIRE et Genre.
- Les pratiques administratives par les comités de gestion des points d'eau
- Mise en place d'une comptabilité simplifiée
- Introduire les notions de la GIRE dans les programmes d'éducation et de formation de base
- Informer les leaders d'opinion sur les principes et outils de la GIRE (les partis politiques, les députés, les responsables religieux, les journalistes, etc.)

### **3-3-4 Appuis spécifiques aux communes**

Outre certaines des actions ci-dessus évoquées, les communes, parce que cela relève de leurs missions et qu'elles sont proches des usagers, doivent bénéficier d'actions spécifiques au nombre desquelles figurent prioritairement :

- Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE
- Techniques d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau
- Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle communale
- Création d'un cadre de concertation entre les communes partageant le bassin versant
- Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine

### **3-3-5 Appuis spécifiques aux prestataires privés du secteur de l'eau (Entreprises ; Bureaux d'études ; ONG et associations professionnelles)**

- Amélioration de la qualité des prestations et des capacités des opérateurs privés.
- Conditions d'émergence d'opérateurs privés de services ;

- Rôle et fonctionnement des associations d'usagers de l'eau et des associations de protection de la nature.
- Techniques d'animation
- Techniques de planification et de gestion des activités
- Techniques de conduite de projets
- Suivi et évaluation des projets
- Passation des marchés : rôle des acteurs

#### **4 LE PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Le plan sera présenté par nature des actions (formation ; sensibilisation et information) et par acteurs. Il est souhaitable que la période de référence retenue soit compatible avec celle pour laquelle le PNE – Bénin a des objectifs précis, c'est-à-dire 2008. Il e reste pratiquement donc que deux (2) années, qui constituent une période trop courte pour mettre en place, réaliser et évaluer les actions prévues. C'est pour cette raison qu'il est souhaitable qu'une partie des actions soit réalisée au-delà de 2008 et s'étale jusqu'en 2010.

##### **4-1 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION**

Dans cette rubrique sont regroupées les actions de sensibilisation et d'information avec, à l'amont, les activités de préparation qu'elles nécessitent. Les campagnes d'information et de sensibilisation peuvent prendre diverses formes depuis des émissions radiophoniques, télévisuelles, des conférences dans les établissements scolaires et universitaires jusqu'à la production et la diffusion de supports à destination d'une large couche de la population. Nous rappelons ci-après ces actions et indiquerons pour chacune, l'objectif visé.

*Recueil et compilation des textes législatifs et réglementaires conformes aux principes GIRE :*

Offrir aux acteurs la possibilité de consulter et d'exploiter l'ensemble des textes en vigueur quel que soit son initiateur. Ainsi, pourra t-on trouver les textes relatifs aux eaux d'irrigation (MAEP), aux effluents des usines ; les dispositions de la loi-cadre sur l'environnement relatives l'eau, etc.

*Traduction et adaptation des textes législatifs et réglementaires.*

Permettre aux populations non alphabétisées en français d'accéder aux textes législatifs et réglementaires. La traduction se fera à partir de la compilation et dans les langues qui permettront de toucher, au fur et à mesure des couches de plus en plus importantes.

#### *Organisation et conduite de campagnes d'alphabétisation*

Augmenter le nombre de personnes ayant accès aux textes législatifs et réglementaires. Les campagnes d'alphabétisation se déroulent dans les langues retenues avec les populations concernées.

#### *Organisation de campagne d'information dans les médias nationaux et locaux sur les contenus des textes législatifs et réglementaires.*

Informers les populations sur les contenus des textes et les sensibiliser sur les bonnes pratiques. A partir de thématiques choisies, on indiquera les conduites à tenir et celles à ne pas tenir. On utilisera à cet effet les médias nationaux publics et privés (presses écrite ; parlée et audiovisuelle) ainsi que les médias régionaux et locaux.

#### *Production et diffusion de bandes dessinées inspirées de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires*

Permettre aux jeunes et aux populations non alphabétisées d'adopter les bonnes pratiques en matière de GIRE

#### *Les principes et outils de la GIRE*

Informers largement les structures publiques et privées, les ONG et autres associations, des principes de la GIRE et des outils les plus simples de leur mise en œuvre en vue leur intégration dans le quotidien de chacun. Il peut s'agir d'un dépliant ou de tout autre support, léger et facile d'accès.

#### *Journée annuelle GIRE*

Partager les bonnes pratiques de gestion intégrée des ressources en eau en organisant une journée annuelle au cours de laquelle il y aura des expositions et des conférences. On pourra aussi organiser des concours dont les prix seraient remis durant cette journée.

#### **4-2 LES ATELIERS ET SEMINAIRES**

Les ateliers et séminaires identifiés seront organisés autour de six (6) thèmes. Chacun sera décrit comme les actions de formation au niveau des cahiers des charges sur le même format. Les thèmes identifiés sont :

- ◆ GIRE et décentralisation
- ◆ GIRE et genre
- ◆ Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements
- ◆ Utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux
- ◆ Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE
- ◆ Création d'un cadre de concertation entre communes partageant le même bassin versant

#### **4-3 LES ACTIONS DE FORMATION**

Vingt (20) thèmes ont été identifiés. Le nombre d'actions de formation à réaliser sera largement supérieur à ce nombre. En effet, la conception des actions de formation tiendra compte des publics visés avec qui les objectifs à atteindre présenteront des nuances. En effet, si pour une technique donnée, l'objectif à atteindre pour un technicien d'un CeRPA sera de la maîtrise, pour un journaliste, on cherchera à ce qu'il soit capable d'expliquer pourquoi il faut la maîtriser et d'informer des conséquences de sa non maîtrise. A ce niveau, nous nous limiterons à donner les thèmes et à les décrire dans le chapitre consacré aux cahiers des charges. Une étude plus fine destinée à en déterminer le nombre sera faite ultérieurement. Les thèmes identifiés sont les suivants :

- ◆ Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau
- ◆ Gestion équitables des ressources en eau et la prévention des conflits
- ◆ Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau
- ◆ Techniques d'hygiènes et d'assainissement en milieu rural et périurbaine
- ◆ Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP
- ◆ Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau
- ◆ Le contrôle de qualité de l'eau à l'échelle de la commune
- ◆ Techniques d'irrigation en zone urbaine et périurbaine
- ◆ Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau
- ◆ Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées

- ◆ Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les pollutions
- ◆ Gestion durable des plans d'eau
- ◆ Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau
- ◆ Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la commune
- ◆ Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature
- ◆ Techniques d'animation
- ◆ Techniques de planification et de gestion des activités
- ◆ Techniques de conduite des projets
- ◆ Suivi et évaluation des projets
- ◆ Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine
- ◆ Passation des marchés : rôles des acteurs

#### 4-4 LES ACTIONS DE FORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SELON LES ACTEURS CONCERNES

	INTITULE DE L'ACTION	TYPE D'ACTION	ACTEURS BENEFICIAIRES					
			Elus (Nationaux et/ou locaux)	APE (Secteur de l'eau) et Services techniques des Communes	Bureaux d'Etudes et Entreprises (Secteur de l'eau)	Journalistes	Ecoliers, Elèves et Etudiants	Associations ONG (Secteur de l'eau)
1	Campagne d'information sur les contenus des textes réglementaires et législatifs	S/I	+	+	+	+	+	+
2	Diffusion des bandes dessinées inspirées de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires	S/I					+	+
3	Les principes et outils de la GIRE	S/I	+	+	+	+	+	+
4	Journée annuelle « GIRE »	S/I	+	+	+	+	+	+
5	Campagne d'alphabétisation							
6	Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE	AT / SEM	+	+				+
7	Création d'un cadre de concertation entre communes partageant le même bassin versant	AT / SEM	+	+		+		+
8	GIRE et décentralisation	AT / SEM	+	+				
9	Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements	AT / SEM	+	+	+	+	+	+
10	GIRE et genre	AT / SEM	+	+		+	+	+

11	L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux	AT / SEM		+		+		+
12	Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau	F		+	+			+
13	Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits	F		+	+	+		+
14	Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau	F		+	+			+
15	Techniques d'hygiène et d'assainissement	F		+	+			+
16	Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP	F		+	+			+
17	Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau	F		+	+			+
18	Le contrôle de qualité des eaux à l'échelle de la commune	F	+	+	+			+
19	Les techniques d'irrigation en zone urbaine et péri – urbaine	F		+	+	+		+
20	Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau	F		+	+	+		+
21	Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées	F		+	+	+		+
22	Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les	F		+	+	+		+

	pollutions							
23	Gestion durable des plans d'eau	F	+	+	+			+
24	Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau	F	+	+	+			+
25	Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle communale	F	+	+	+			+
26	Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature	F				+		+
27	Techniques d'animation	F						+
28	Techniques de planification et de gestion des activités	F		+				+
29	Techniques de conduite de projets	F		+				+
30	Suivi et évaluation des projets	F		+	+			+
31	Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine	F	+	+				+
32	Passation des marchés : rôles des acteurs	F		+	+	+		+

Légende :

S/I : Sensibilisation / Information

AT / SEM : Atelier / Séminaire

F : Formation

#### 4-5 PROPOSITION DE CHRONOGRAMME DES ACTIONS DU PLAN

La mise en œuvre de certaines actions s'étalera sur plusieurs années. Pour mieux piloter le plan, il faut qu'il existe un chronogramme de réalisation, conçu comme le meilleur compromis entre les nombreuses contraintes temporelles, matérielles et financières.

	INTITULE DE L'ACTION	PERIODE DE REALISATION DE L'ACTION			
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
1	Campagne d'information sur les contenus des textes réglementaires et législatifs		—		
2	Diffusion des bandes dessinées inspirées de la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires			—	
3	Les principes et outils de la GIRE	—	—		
4	Journée annuelle « GIRE »	—	—	—	—
5	Campagne d'alphabétisation	—	—	—	—
6	Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE			—	
7	Création d'un cadre de concertation entre communes partageant le même bassin versant		—		
8	GIRE et décentralisation	—			
9	Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements	—	—		
10	GIRE et genre	—			
11	L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux			—	
12	Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau		—		
13	Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits			—	
14	Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau	—			
15	Techniques d'hygiène et d'assainissement	—			

16	Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP	_____			
17	Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau		_____		
18	Le contrôle de qualité des eaux à l'échelle de la commune	_____			
19	Les techniques d'irrigation en zone urbaine et péri – urbaine			_____	
20	Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau		_____		
21	Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées			_____	
22	Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les pollutions				_____
23	Gestion durable des plans d'eau				_____
24	Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau	_____			
25	Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle communale		_____		
26	Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature	_____			
27	Techniques d'animation	_____			
28	Techniques de planification et de gestion des activités	_____			
29	Techniques de conduite de projets		_____		
30	Suivi et évaluation des projets			_____	
31	Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine		_____		
32	Passation des marchés : rôles des acteurs	_____			

## **5 CONDITIONS DE REUSSITE DU PLAN DE FORMATION / RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Le présent plan de formation / renforcement de capacités a été élaboré dans un contexte institutionnel en mutation pour contribuer à la mise en œuvre de la mission du PNE – Bénin visant des d'objectifs explicites. Il a été conçu en fonction de publics variés pour qui ont été identifiés des actions complémentaires. La réalisation des actions prévues constitue le premier gage vers la réussite du plan. D'autres facteurs importants sont par ailleurs nécessaires pour en assurer le plein succès. Nous citons ci-après ceux qui nous paraissent les plus importants :

- Adhésion et appropriation du plan par les différents acteurs concernés,
- Finalisation des documents législatifs et réglementaires,
- Mise en application effective des dispositions de la loi n° 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin,
- Mise à disposition des structures déconcentrées de l'Etat des ressources nécessaires dans le secteur de l'eau,
- Pilotage du plan

### **5-1 APPROPRIATION DU PLAN PAR LES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES**

De même que les différents acteurs ont adhéré aux objectifs du PNE – Bénin pour promouvoir la GIRE, il est indispensable qu'ils s'approprient ce plan (dans sa version finale) afin d'apporter les diverses contributions nécessaires à sa mise en œuvre complète. L'adhésion de plusieurs acteurs autour du plan, en même temps qu'elle traduit sa pertinence est une étape importante devant favoriser la mobilisation des usagers de l'eau sous ses diverses formes.

### **5-2 FINALISATION DES DOCUMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

La mise en œuvre complète du plan exige une cohérence des orientations politiques dans le secteur de l'eau. La première manifestation de cette cohérence est représentée d'abord par la finalisation des textes législatifs et réglementaires. Au nombre de ces documents figurent :

- Mise en œuvre de la politique nationale de l'eau
- L'avant projet de loi portant gestion de l'eau et ses décrets d'application,

- Le nouveau code de l'eau et ses décrets d'application
- Opérationnalisation des organes prévus par les nouvelles dispositions législatives et réglementaires (du Conseil national de l'eau au Conseil de village en passant par l'Agence de l'eau),
- Définitions et mise en œuvre des normes de gestion de l'eau ;
- Opérationnaliser la police sanitaire et déconcentrer ses activités afin qu'elle veille à la mise en œuvre des dispositions des différentes dispositions législatifs et réglementaires.

### **5-3 MISE EN APPLICATION EFFECTIVE DES DISPOSITIONS DE LA LOI PORTANT ORGANISATION DES COMMUNES AU BENIN**

La loi n° 97 – 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin (confère articles 82 à 107) attribue d'importantes responsabilités aux Communes en matière de développement local et en particulier dans le secteur de l'eau. Le projet de loi portant gestion de l'eau au Bénin (soumis actuellement à l'Assemblée Nationale) confirme cette volonté de transférer des compétences aux communes. Il y est en effet mentionné que « *les organes locaux de gestion de l'eau gèrent l'ouvrage hydraulique, la masse d'eau ou la zone humide sous le contrôle de l'autorité communale ou intercommunale, et en collaboration avec l'Agence nationale de gestion de l'eau*<sup>5</sup> »

Ce constat n'est pas encore effectif sur le terrain. Dans les conditions actuelles, même si l'Etat transférait ses compétences, les Communes ne disposent pas encore, qualitativement et quantitativement des ressources humaines nécessaires pour les assumer. Ce problème doit être résolu au préalable ou au moins de façon concomitante.

### **5-4 MISE A DISPOSITION DES STRUCTURES DECONCENTREES DE L'ETAT DES RESSOURCES HUMAINES NECESSAIRES DANS LE SECTEUR DE L'EAU**

Dans une étude<sup>6</sup> réalisée par la Nuffic<sup>7</sup>, le constat alarmant suivant a été fait concernant la disponibilité des ressources humaines de la Direction générale de l'Hydraulique : « *Ces derniers "les contractuels", qui n'ont pas de perspectives de carrière, constituent près de 75% du personnel évoluant au titre de l'Etat dans le*

---

<sup>5</sup> Article 41 de l'avant projet de loi portant gestion de l'eau en République du Bénin ; décembre 2005

<sup>6</sup> Etude sur les besoins en formation du secteur de l'eau au Bénin, septembre 2004

<sup>7</sup> Netherlands organization for international cooperation in higher education

secteur de l'Eau. Les agents permanents de l'Etat (le reste) seront entièrement admis à la retraite dans les sept (7) années à venir. .... Il y a donc un danger imminent de paralysie dans l'accomplissement du rôle de l'Etat par lui – même ». De plus, en raison du recentrage des missions de l'Etat, les agents en place ne sont pas suffisamment préparés à assumer avec l'efficacité requise leurs nouvelles missions. Il faut donc que les dispositions urgentes nécessaires soient prises pour que les structures déconcentrées (et centrales) de l'Etat (de tout le secteur de l'eau) aient les ressources humaines minimales pour remplir leurs missions dans le cadre des nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

### **5-5 PILOTAGE DU PLAN**

Un plan de formation, comme signalé plus haut, est un document stratégique dont la bonne mise en œuvre contribue au développement de l'entreprise qui l'a élaboré.

Pour assurer cette bonne mise en œuvre le plan doit être piloté pour :

- ♦ Veiller au respect séquentiel des actions,
- ♦ Mobiliser et mettre à disposition (en temps utile) les moyens nécessaires à la conduite de chaque action,
- ♦ Evaluer au fur et à mesure les effets de chaque action tout en tenant compte des mutations intervenues éventuellement dans le contexte par rapport à la situation initiale et qui pourraient modifier la nature et le contenu de différentes actions.
- ♦ Assurer la médiatisation de l'évènement pour accroître son intérêt auprès des différents acteurs du secteur de l'eau.
- ♦ Superviser l'identification des équipes pédagogiques qui assureront les formations.
- ♦ Etablir, modifier et ajuster, en cas de besoin les modalités pratiques de déroulement des actions identifiées sur la période de mise en œuvre du plan.

### **5-6 FACILITE D'ACCES AUX CREDITS PAR LES PRESTATAIRES DU SECTEUR DE L'EAU**

Les acteurs chargés de la mise en œuvre des actions prévues par la Politique Nationale de l'Eau sont à l'heure actuelle quantitativement insuffisant et sous équipés. La situation au niveau local est encore plus inquiétante. Il convient que la volonté politique de voir se réaliser les objectifs poursuivis se traduise un certain

nombre de facilités d'accès aux crédits accordés aux opérateurs du secteur de l'eau qui les solliciteraient.

### **5-7 LE MANQUE DE RESSOURCES POUR FINANCER LA REALISATION COMPLETE DES ACTIONS RETENUES**

La dimension stratégique du plan doit susciter la mobilisation des partenaires (dont l'Etat) du PNE – Bénin pour assurer son financement. Un financement partiel serait un risque important, car cela conduira à une hiérarchisation de la mise en œuvre fondée, non pas sur une logique de cohérence et de complémentarité, mais de disponibilité des ressources.

## **6 CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS DE FORMATION A REALISER**

Il s'agit du document qui permettra au PNE de passer commande des actions de formation à réaliser par les prestataires de formation du secteur de l'eau. Ces cahiers des charges seront présentés selon le même format suivant :

*Thème de la formation*

*Contexte et / ou justification de la formation*

*Public visé*

*Objectif de la formation*

*Méthodes d'apprentissage à utiliser*

*Profil du formateur*

*Durée prévisionnelle*

Les actions décrites sont présentées dans l'ordre proposé pour leur mise en œuvre dans le temps.

Le canevas proposé doit permettre au PNE – Bénin de commander les actions à réaliser et de procéder à l'évaluation des effets attendus sur le terrain.

Le nombre d'actions de formation dépendra du nombre de personnes concernées par action et de la variété du public. En effet, en fonction des objectifs visés, on sera sans amené à dupliquer des actions pour respecter un effectif compatible.

## **6-1 LES ATELIERS ET SEMINAIRES**

### *Thème 1 : Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements*

#### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses entreprises, seuls les acteurs concernés semblent connaître certains des principes de la GIRE. Or pour parvenir à ses ambitions, c'est chaque citoyen qui doit faire sien lesdits principes et les traduire ensuite dans ses comportements au quotidien. C'est pourquoi cette action est prévue pour réunir les différentes catégories sociales et politiques du pays pour convenir des méthodes et moyens pour atteindre les buts visés par PNE – Bénin.

#### *Public visé :*

Ce séminaire concerne tous les acteurs. Pour en augmenter la richesse de contribution, il peut être organisé par acteur. Cependant, on veillera à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

#### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants sont capables de rappeler les principes de la GIRE et d'identifier leurs conséquences sur les comportements individuels.

#### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être un animateur de groupe. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

#### *Durée*

2 jours

## *Thème 2 : GIRE et décentralisation*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. La loi n° 97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin confère à ces dernières d'importantes attributions, en particulier en matière de gestion de l'eau. Il convient dès lors que les acteurs concernés à l'échelle d'une commune puissent étudier et mettre en œuvre les actions nécessaires pour l'application effective des principes de la GIRE.

### *Public visé :*

Ce séminaire concerne les élus locaux, les structures déconcentrées de l'Etat du secteur de l'eau et les services techniques des communes. On veillera à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants auront déterminé les conditions de mise en œuvre effective des principes de la GIRE à l'échelle de la commune en tenant compte de leur impact sur l'ensemble du bassin versant.

### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être un animateur de groupe. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

### *Durée*

1 jour

### *Thème 3 : GIRE et genre*

#### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses entreprises, seuls les acteurs concernés semblent connaître certains des principes de la GIRE. Or, dans notre pays, la femme joue un rôle très important dans la plupart des activités liées à la gestion de l'eau. C'est pourquoi cette action est prévue pour réunir différents acteurs pour identifier les voies et moyens pour responsabiliser davantage la femme dans l'atteinte des objectifs de PNE – Bénin.

#### *Public visé :*

Ce séminaire concerne tous les acteurs. Pour en augmenter la richesse de contribution, il peut être organisé par acteur. Cependant, on veillera à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

#### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants sont capables de mettre en œuvre, à son niveau, les mesures destinées à responsabiliser davantage la femme dans la gestion des ressources en eau selon les principes de la GIRE.

#### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être un animateur de groupe. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

#### *Durée*

2 jours

#### *Thème 4 : Création d'un cadre de concertation entre les communes partageant le même bassin versant*

##### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses entreprises, seuls les acteurs concernés semblent connaître certains des principes de la GIRE. De plus, les découpages de communes sont fondés sur des considérations administratives et s'étendent en général sur différents bassins versants. La gestion d'un bassin versant partagé, peut générer des conflits dans des zones pauvres en ressources en eau. Cette action est prévue pour identifier les conditions de mise en place d'un cadre de concertation pour prévenir et régler les conflits éventuels.

##### *Public visé :*

Ce séminaire concerne tous les acteurs. Pour en augmenter la richesse de contribution, il peut être organisé par acteur. Cependant, on veillera à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

##### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants sont capables de rappeler les principes de la GIRE et ont identifié leurs conséquences sur les comportements individuels.

##### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être un animateur de groupe. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

##### *Durée*

2 jours

## *Thème 5 : L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses entreprises, seuls les acteurs concernés semblent connaître certains des principes de la GIRE. L'utilisation des produits phytosanitaires se généralise sans que l'on minimise les effets sur la pollution des eaux (de surface et souterraine). Pire, il n'est pas rare que des personnes les utilisent pour la pêche en déversant des produits phytosanitaires dans les eaux.

Cette action est prévue pour permettre aux acteurs concernés d'identifier les pratiques à mettre en œuvre avec les populations à la base pour une bonne utilisation de ces produits qui préserve la qualité des eaux.

### *Public visé :*

Ce séminaire concerne les agents des services techniques du secteur de l'eau, les agents des services techniques municipaux, les journalistes et les associations et ONG opérant dans le secteur de l'eau. On veillera toutefois à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants auront déterminé les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires qui évitent la pollution des eaux.

### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être un animateur de groupe. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

### *Durée*

2 jours

## *Thème 6 : Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses entreprises, seuls les acteurs concernés semblent connaître certains des principes de la GIRE. Or pour parvenir à ses ambitions, c'est chaque citoyen qui doit faire sien lesdits principes et les traduire ensuite dans ses comportements au quotidien. C'est pourquoi cette action est prévue définir les modalités de création d'un système communal d'information sur la GIRE pour fournir des informations de proximité aux populations.

### *Public visé :*

Ce séminaire concerne les élus locaux, les agents des services techniques du secteur de l'eau, les responsables des services techniques municipaux et les ONG et associations. On veillera toutefois à ce que le nombre prévu chaque fois soit compatible avec l'organisation de groupes de travail.

### *Objectif de l'atelier :*

A la fin de l'atelier / Séminaire, les participants auront défini le rôle et les modalités de fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE.

### *Profil de l'animateur*

L'animateur doit avoir une maîtrise du processus GIRE et être spécialisé en gestion de l'information. Une expérience dans le domaine de l'animation de groupes sera un atout.

### *Durée*

2 jours

## **6-2 LES ACTIONS DE FORMATION**

### *Thème 1 : Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau*

#### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses actions entreprises dans ce sens, la non maîtrise de diverses notions et techniques sous-jacentes est encore visible auprès d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. Cet état de chose s'explique par la prise en compte partielle et sectorielle de la manière dont les problèmes sont perçus, entraînant ainsi l'adoption de solutions non compatibles avec les principes de la GIRE.

La présente action concerne les techniques de gestion rationnelle des ressources en eau.

#### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux, des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

#### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer les techniques de gestion rationnelle des ressources en eau.

#### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'appliquer les techniques retenues (études de cas réels) tout en partageant son expérience et ses acquis avec les autres.

#### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en hydraulique et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 5 jours (1 semaine)*

## *Thème 2 : Techniques d'hygiène et d'assainissement*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses actions entreprises dans ce sens, la non maîtrise de diverses notions et techniques sous-jacentes est encore visible auprès d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. Cet état de chose s'explique par la prise en compte partielle et sectorielle de la manière dont les problèmes sont perçus, entraînant ainsi l'adoption de solutions non compatibles avec les principes de la GIRE.

La présente action concerne les techniques d'hygiène et d'assainissement

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux, des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer les techniques d'hygiène et d'assainissement.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'appliquer les techniques retenues (études de cas réels) tout en partageant son expérience et ses acquis avec les autres.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en hydraulique et / ou en assainissement et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 8 jours (1,5 semaines)*

### *Thème 3 : Le contrôle de qualité des eaux à l'échelle de la Commune*

#### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses actions entreprises dans ce sens, la non maîtrise de diverses notions et techniques sous-jacentes est encore visible auprès d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. La loi portant organisation des Communes en République du Bénin confère, entre autres, aux communes la responsabilité des infrastructures d'alimentation en eau potable des populations. Or à l'heure actuelle, ces communes ne disposent pas des compétences ni des équipements et matériels nécessaires pour effectuer le contrôle de la qualité de l'eau de consommation ni des autres eaux ayant une influence sur la santé des populations. La présente action concerne le contrôle de qualité des eaux à l'échelle d'une commune.

#### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux, des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

#### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'assurer le contrôle de la qualité des eaux d'une commune.

#### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'organiser le service de contrôle de qualité et d'assurer le contrôle de qualité des eaux

#### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en génie sanitaire et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 5 jours (1 semaine)*

#### *Thème 4 : Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP*

##### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses actions entreprises dans ce sens, la non maîtrise de diverses notions et techniques sous-jacentes est encore visible auprès d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. Cet état de chose s'explique par la prise en compte partielle et sectorielle de la manière dont les problèmes sont perçus, entraînant ainsi l'adoption de solutions non compatibles avec les principes de la GIRE.

La présente action concerne les techniques d'entretien des ouvrages d'AEP

##### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux, des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

##### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de maîtriser les techniques de gestion rationnelle des ressources en eau.

##### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'appliquer les techniques retenues (études de cas réels) tout en partageant son expérience et ses acquis avec les autres.

##### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en hydraulique et / ou en assainissement et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 5 jours*

## *Thème 5 : Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau.*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Malgré les nombreuses actions entreprises dans ce sens, la non maîtrise de diverses notions et techniques sous-jacentes est encore visible auprès d'acteurs chargés de leur mise en œuvre. Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi portant organisation des Communes en République du Bénin, les Communes vont assurer des responsabilités de maître d'ouvrage pour la réalisation de travaux dans le domaine de l'eau. Il convient en conséquence d'y préparer les acteurs affectés à cette tâche.

La présente action concerne les techniques d'élaboration d'une convention locale de gestion de l'eau.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux, des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'élaborer une convention de gestion de l'eau pour une commune.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'appliquer les techniques retenues (études de cas réels) tout en partageant son expérience et ses acquis avec les autres.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en hydraulique et / ou en assainissement et maîtrisé le processus GIRE. Des expériences dans le domaine de la gestion de l'eau et en formation d'adulte seront des atouts.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 6 : Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. La création des associations des usagers d'eau devrait être une contribution importante au changement de comportements allant dans le sens de l'appropriation des principes de la GIRE. Malheureusement les résultats de terrains sont loin des espérances et des pratiques non compatibles avec les principes continuent de s'observer. Il convient de repréciser les rôles et le fonctionnement des associations des usagers d'eau ainsi que de celles de protection de la nature afin qu'elles s'engagent mieux dans l'action. La présente action concerne les rôle et fonctionnement des associations des usagers d'eau et de protection de la nature.

### *Public visé :*

Il s'agit des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau ainsi que des journalistes spécialisées des questions relatives à l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'expliquer les rôles et le fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'expliquer le rôle et le fonctionnement des associations afin de les appliquer ou de favoriser son application..

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un spécialiste en organisations et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience dans le domaine en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 2 jours*

## *Thème 7 : Techniques d'animation*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Les ONG et les associations des usagers d'eau ont une importante capitale dans l'animation au niveau locale pour véhiculer et relayer les messages du PNE - Bénin pour parvenir à atteindre cet objectif. On constate que les techniques utilisées pour délivrer ces messages peuvent être sensiblement améliorées pour accroître leur efficacité. C'est pourquoi la présente action est proposée.

### *Public visé :*

Il s'agit des associations et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau. Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer les techniques d'animation adaptées à leur situation.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'animer une rencontre dans des circonstances et des objectifs variés.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un spécialiste technique d'animation et maîtriser le processus GIRE. Une expérience dans le domaine en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 8 : Techniques de planification et de gestion des activités*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Dans un contexte où les marchés sont peu stables, les principaux prestataires intervenant dans le secteur de l'eau, sont souvent confrontés à des difficultés de planification et de gestion de leurs activités. Cette situation conduit fréquemment à des réalisations non satisfaisantes des prestations et par conséquent au fait que les objectifs prévus par les projets dont les conceptions ont pris en compte les principes de la GIRE, n'obtiennent que des résultats partiels. La présente action concerne à la fois la planification et la gestion des activités.

### *Public visé :*

Il s'agit des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de planifier et de gérer leurs activités afin que leurs engagements pris (documents contractuels relatifs aux aspects techniques, administratifs et financiers) soient respectés.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation de planifier des activités et d'appliquer des règles de gestion.

### *Profil des formateurs*

Les formateurs doivent être spécialisés en planification et en gestion. Ils doivent en outre avoir une connaissance suffisante du processus GIRE. Une expérience dans le domaine en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 5 jours*

## *Thème 9 : Passation des marchés : rôles des acteurs*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Dans un contexte où les marchés sont peu stables, les principaux prestataires intervenant dans le secteur de l'eau, sont souvent confrontés à des difficultés en matière de respect de leur propre rôle en fonction de la nature du marché à exécuter. Cette situation conduit fréquemment à des conflits qui souvent compromettent la qualité de la prestation. En effet, les différents acteurs ne perçoivent peu les subtilités des marchés publics et des marchés privés.

La présente action concerne les rôles des acteurs dans les différents types de marché.

### *Public visé :*

Il s'agit des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau ainsi que des journalistes spécialisées des questions relatives à l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'expliquer les rôles des acteurs en fonction de la nature du marché signé.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'expliquer les rôles de différents acteurs selon qu'il s'agisse d'un marché public ou d'un marché privé.

### *Profil des formateurs*

Il est souhaitable d'avoir un formateur spécialisé en gestion des marchés publics et un spécialiste des marchés privés. Une expérience dans le domaine en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours (dont 1 jour d'étude de cas ou de travaux pratiques)*

## *Thème 10 : Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Le Bénin a affirmé son choix de gouvernance de l'eau fondé les principes de la GIRE. Or, à ce jour, les acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies, connaissent surtout les découpages administratifs du pays. La notion de bassin versant, unité à prendre en compte dans une gestion intégrée, doit désormais remplacer les considérations administratives sur lesquelles se fondaient les solutions techniques précédemment choisies. C'est pourquoi cette action est proposée pour préparer en conséquence les acteurs concernés.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'expliquer le rôle du bassin versant dans la gestion intégrée des ressources en eau.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation d'exploiter différents procédés pour situer le bassin versant et expliquer son rôle.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en hydraulique et maîtrisé le processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 11 : Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau*

### *Contexte et justification*

Durant la décennie passée, le Bénin a réalisé annuellement environ 500 points d'eau. Pour assurer la gestion de ces points d'eau, des comités ont été créés. Plusieurs de ces points d'eau ne sont plus fonctionnels faute d'entretien. Pour atteindre les objectifs du millénaire, le Bénin a choisi de réaliser par an, de 2004 à 2015, 1350 nouveaux points d'eau. Pour garder leur fonctionnalité, ces ouvrages doivent être correctement entretenus par des spécialistes, qui encadreront en outre les comités de gestion. Dans les différentes communes, on déplore malheureusement l'absence de compétences nécessaires pour accomplir ce travail de proximité.

La présente action concerne l'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'entretenir les ouvrages de mobilisation de l'eau.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation de choisir et de mettre en œuvre différentes techniques d'entretien d'ouvrages de mobilisation de l'eau.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un hydraulicien spécialisé en entretien des ouvrages. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 2 jours*

## *Thème 12 : Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau*

### *Contexte et justification*

Pour améliorer la productivité agricole, des barrages ont été réalisés surtout dans le nord du Bénin. Ces barrages ont aussi pour vocation, d'abreuver le bétail. Pour les activités piscicoles, le pays dispose de plusieurs plans d'eau. On constate un peu partout la diminution des volumes d'eau due au comblement des réservoirs par des phénomènes d'érosion hydrique. Cette situation engendre un ralentissement de l'activité économique.

C'est pour contribuer à apporter des solutions à ces problèmes que la présente action est proposée. Elle concerne la prévention et les techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de prévenir l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau et d'appliquer les techniques correctives là où ces phénomènes sont déjà installés.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour maîtriser les différentes techniques de prévention et de correction de l'érosion hydrique et de comblement des plans d'eau.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un hydraulicien spécialisé en entretien des ouvrages Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 5 jours*

### *Thème 13 : Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la commune*

#### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Le Bénin a affirmé son choix de gouvernance de l'eau fondé les principes de la GIRE. L'article 84 de la loi portant organisation des communes en République du Bénin stipule que « la Commune élabore et adopte son plan de développement et veille à son exécution » Si au plan institutionnel, les options sont clairement affichées d'appliquer les principes de la GIRE, au niveau communal, tous les plans de développement élaborés n'intègrent pas la dimension GIRE dans les projets.

La présente action vise à doter la Commune des compétences nécessaires pour prendre en compte gestion intégrée de l'eau dans l'élaboration des plans d'aménagement.

#### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau. Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

#### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'intégrer la GIRE dans l'élaboration des plans d'aménagement dans la commune.

#### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour proposer un plan d'aménagement intégrant la GIRE.

#### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un spécialiste en élaboration de projet de développement maîtrisant la GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 14 : Techniques de conduite des projets*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Dans un contexte où les marchés sont peu stables, les principaux prestataires intervenant dans le secteur de l'eau, sont souvent confrontés à des difficultés de planification et de gestion de leurs activités. Cette situation conduit fréquemment à des réalisations non satisfaisantes des prestations et par conséquent au fait que les objectifs prévus par les projets dont les conceptions ont pris en compte les principes de la GIRE, n'obtiennent que des résultats partiels. La présente action concerne à la fois Les techniques de conduite des projets.

### *Public visé :*

Il s'agit des bureaux d'études, des entreprises et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer les techniques de conduite des projets pour en obtenir les résultats escomptés.

### *Méthodes d'apprentissages à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour mettre en œuvre des techniques de conduite d'un projet réel.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en conduite de projets. Il doit en outre avoir une connaissance suffisante du processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 2 jours*

## *Thème 15 : Gestion des points d'eau (ou des kiosques à eau) en zone périurbaine*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Depuis plusieurs années, la pression démographique qui s'exerce sur les villes du pays, voit s'accroître très rapidement leurs populations. Ces populations s'installent généralement dans la périphérie des villes là où manquent les infrastructures sociales, particulièrement l'eau potable. Pour prévenir les problèmes, les autorités ont mis en place des points d'eau (ou des kiosques à eau) gérés par les populations elles-mêmes. Malheureusement ces gestions posent de sérieux problèmes qui mettent en péril la pérennité des ouvrages. C'est pour cela que la présente action est proposée et concerne la gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine.

### *Public visé :*

Il s'agit des élus locaux, des agents des services techniques concernés (niveau central et certains niveaux déconcentrés), des services techniques municipaux concernés, des associations concernées et des ONG opérant dans le domaine de la gestion des points d'eau. Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'assurer la gestion des points d'eau sous leur responsabilité.

### *Méthodes d'apprentissages à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour proposer le mode de gestion et / ou pour contrôler la gestion d'un point d'eau.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être du secteur de l'eau et spécialisé en gestion. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 16 : Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. La mise en œuvre des principes implique que l'on travaille désormais avec les bassins. Ce changement dans les références va sans nul doute générer des conflits entre les communes qui partagent un même bassin versant. C'est pour gérer et prévenir ce type de conflits que la présente action est proposée.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré), des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées et des ONG opérant dans le domaine de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de prévenir et de gérer de façon équitable les conflits liés aux ressources en eau.

### *Méthodes d'apprentissages à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour proposer des modes de règlement des conflits et de leur gestion.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un sociologue spécialisé sur la gestion de l'eau et avoir une bonne connaissance du processus GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 17 : Techniques d'irrigation en zone urbaine et périurbaine*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Depuis plusieurs années, la pression démographique qui s'exerce sur les villes du pays, voit s'accroître très rapidement leurs populations. Avec la permanence du phénomène, on voit naître différentes activités au nombre desquelles figure l'irrigation de produits de consommation courante. Le développement de cette activité en zone urbaine et périurbaine doit se poursuivre en prenant en compte les principes de la GIRE. C'est pourquoi la présente action est prévue afin les acteurs concernés intègrent désormais la GIRE dans leurs pratiques.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et certains niveaux déconcentrés), des services techniques municipaux concernés, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées et des ONG opérant dans le domaine de l'irrigation. Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer en zones urbaines et périurbaines les techniques d'irrigation compatibles avec les principes de la GIRE.

### *Méthodes d'apprentissages à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour proposer des techniques d'irrigation adaptées à divers contextes.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en irrigation et maîtriser la GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 18 : Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées*

### *Contexte et justification*

Durant les saisons des pluies, on assiste à de fréquentes inondations à la fois des espaces cultivés et habités. Ces phénomènes répétés sont surtout sources de maladie pour des populations à faibles revenus et peuvent propager des épidémies. Ils sont aussi sources de pertes de production au plan agricole, de l'élevage ainsi que de plusieurs biens. La mise en œuvre des principes de la GIRE doit conduire au réflexe de protection contre ces phénomènes. C'est dans ce sens que la présente action est entreprise. Elle concerne la protection et les techniques de lutte contre l'inondation des zones habitées et les zones cultivées.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de prévenir les inondations et d'appliquer les techniques correctives là où ces phénomènes sont déjà installés.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour définir et appliquer les différentes techniques de prévention et de lutte contre les inondations des zones habitées et des zones cultivées.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un spécialiste en génie sanitaire et maîtrisé la GIRE Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 2 jours*

## *Thème 19 : Suivi et évaluation des projets*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens. Malheureusement, à la fin de chaque projet, les activités de suivi et évaluation sont souvent négligées. Cela entraîne plusieurs conséquences parmi lesquelles on peut citer : la non prise en considération des actions correctives ainsi que des leçons susceptibles d'être intégrées dans les conceptions de projets analogues futurs. Les résultats ainsi obtenus ne sont ni pérennes ni reproductibles. La présente action concerne à la fois la planification et la gestion des activités.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services déconcentrés de l'Etat du secteur de l'eau, des agents des services techniques municipaux et des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables de réaliser le suivi évaluation de projets dans le domaine de l'eau.

### *Méthodes d'apprentissages à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour définir le processus de réalisation du suivi évaluation d'un projet réel.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être spécialisé en suivi et évaluation de projets. Il doit en outre avoir une connaissance suffisante du processus GIRE. Une expérience dans le domaine en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 20 : Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les pollutions*

### *Contexte et justification*

Le PNE – Bénin est une ONG créée en 2001 et ouverte aux différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Son ambition est de faire de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) l'affaire de tous les citoyens. Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens. Malheureusement, dans plusieurs localités, les usagers continuent d'adopter des pratiques qui polluent les eaux. Ces pratiques s'observent tant au niveau des comportements individuels, collectifs, agricoles et industriels. Cette situation s'explique par une non prise en compte des principes GIRE dans la conception des ouvrages concernés, mais aussi de la non perception de l'importance des ouvrages de protection. C'est pour contribuer à apporter des solutions que la présente action est proposée. Elle concerne les techniques de protection des eaux contre les pollutions.

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'appliquer les techniques de protection des eaux contre les pollutions.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation (étude de cas réel) pour proposer les techniques à mettre en œuvre pour protéger différents ouvrages pré identifiés.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un hydraulicien spécialisé en assainissement et maîtrisant la GIRE. Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 3 jours*

## *Thème 21 : Gestion durable des plans d'eau*

### *Contexte et justification*

Pour améliorer la productivité agricole, des barrages ont été réalisés surtout dans le nord du Bénin. Ces barrages ont aussi pour vocation, d'abreuver le bétail. Pour les activités piscicoles, le pays dispose de plusieurs plans d'eau. On constate un peu partout la diminution des volumes d'eau due au comblement des réservoirs par des phénomènes d'érosion hydrique. Cette situation engendre un ralentissement de l'activité économique.

C'est pour contribuer à apporter des solutions à ces problèmes que la présente action est proposée. Elle concerne la gestion durable des plans d'eau

### *Public visé :*

Il s'agit des agents des services techniques concernés (niveau central et niveau déconcentré) des services techniques municipaux, des journalistes spécialisés des questions relatives à l'eau, des associations concernées, des ONG opérant dans le domaine de la gestion de l'eau.

Le nombre à former à chaque session ne doit pas excéder 20 et peut être idéalement limité à 16.

### *Objectif général de la formation :*

A la fin de chaque session de formation, les participants doivent être capables d'assurer la gestion durable des plans d'eau.

### *Méthodes d'apprentissage à utiliser*

Les méthodes à utiliser doivent être issues des stratégies généralement mises en œuvre dans la formation des adultes. Chaque participant doit être mis en situation pour préconiser les comportements et techniques à adopter pour le maintien des fonctions des plans d'eau.

### *Profil du formateur*

Le formateur doit être un hydraulicien spécialisé en entretien des ouvrages Une expérience en formation d'adulte sera un atout.

*Durée : 2 jours*

## **7 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES ATELIERS / SEMINAIRES ET DES ACTIONS DE FORMATION A RÉALISER ET LEURS DURÉES PRÉVISIONNELLES**

Les durées qui sont proposées sont celles relatives à l'action. Pour chaque cible, nous n'avons pas d'indication sur les nombres à former pour déterminer le nombre d'action en fonction des effectifs optimaux. Les durées ci-dessous mentionnées sont donc des durées a minima. La détermination des durées réelles est un préalable indispensable pour l'estimation du coût de la mise en œuvre du plan de formation / renforcement des capacités des acteurs concernés.

<b>INTITULE DE L'ACTION</b>		<b>DURÉE (JOURS)</b>
<b>LES ATELIERS ET SEMINAIRES</b>		<b>11</b>
1	Les principes de la GIRE et leurs conséquences sur nos comportements	2
2	GIRE et décentralisation	1
3	GIRE et genre	2
4	Création d'un cadre de concertation entre communes partageant le même bassin versant	2
5	L'utilisation des produits phytosanitaires et la pollution des eaux	2
6	Rôle et fonctionnement d'un système communal d'information sur la GIRE	2
<b>LES ACTIONS DE FORMATION</b>		<b>75</b>
1	Techniques de gestion rationnelle des ressources en eau	5
2	Techniques d'hygiène et d'assainissement	8
3	Le contrôle de qualité des eaux à l'échelle de la commune	5
4	Techniques d'entretien des ouvrages d'AEP	5
5	Technique d'élaboration d'une convention locale de gestion d'eau	5
6	Rôle et fonctionnement des associations d'usagers d'eau et de protection de la nature	2
7	Techniques d'animation	3
8	Techniques de planification et de gestion des activités	5
9	Passation des marchés : rôles des acteurs	3

10	Le bassin versant et la gestion intégrée des ressources en eau	3
11	Techniques d'entretien des ouvrages de mobilisation de l'eau	2
12	Prévention et techniques de lutte contre l'érosion hydrique et le comblement des plans d'eau	5
13	Elaboration de plan d'aménagement et de gestion intégrée à l'échelle communale	3
14	Techniques de conduite des projets	2
15	Gestion des points d'eau (ou kiosques à eau) en zone périurbaine	3
16	Gestion équitable des ressources en eau et la prévention des conflits	3
17	Techniques d'irrigation en zones urbaine et périurbaine	3
18	Prévention et techniques de lutte contre l'inondation dans les zones habitées et les zones cultivées	2
19	Suivi et évaluation des projets	3
20	Techniques de protection des eaux (souterraines et de surface) contre les pollutions	3
21	Gestion durable des plans d'eau	2

## **8 DOCUMENTS CONSULTÉS**

- 1- GWP / WATAC : *Etude de faisabilité portant création d'un Partenariat National de l'Eau au Bénin* ; Février 2001.
- 2- MISSION DE DECENTRALISATION : *Le guide du Maire* ; Février 2003.
- 3- COMMISSION EUROPEENNE : *Document de Projet du Programme de gouvernance des ressources en eau : Composante Afrique de l'Ouest : Phase préparatoire* ; Février 2003.
- 4- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES : *Plan d'action pour la gestion des ressources en eau (PAGIRE) au Burkina Faso* ; Mars 2003.
- 5- COMMISSION EUROPEENNE : *Gestion intégrée de l'eau domestique par le développement associatif et communal dans le nord – ouest du Bénin* ; Octobre 2004.
- 6- PROTOS BENIN : *Inventaire, typologie et description des pratiques liées aux divers usages de l'eau au Bénin* ; Décembre 2004.
- 7- PNE – BENIN : *Programme d'activités 2004-2008 ; Programme d'activités 2004* ; Janvier 2005.
- 8- MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE : *Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural du Bénin (2005-2015)* ; Janvier 2005.
- 9- COMMISSION EUROPEENNE : *Projet d'appui à la GIRE locale au Bénin* ; Janvier 2005.
- 10- PNE – BENIN / SNV : *Atelier sur la GIRE et la gestion décentralisée de l'eau au Bénin* ; Mars 2005.
- 11- COMMISSION EUROPEENNE : *Renforcement des capacités de gestion intégrée de l'eau au Bénin* ; Août 2005.
- 12- PNE – BENIN : *Etat des besoins en formation / renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'eau sur la GIRE au Bénin* ; décembre 2005.
- 13- PNE – BENIN : *Mission d'appui au programme Gouvernance de l'eau au Bénin : état des lieux et actions prioritaires* ; Juin 2006

## 9 ANNEXES

### 9-1 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION / STRUCTURES</b>
1	M. ZOSSOU Elidja	Directeur National du Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE), Porto Novo
2	M. MANADA Simon	Alphabétiseur, Commune d'Abomey Calavi
3	M. TANIMOMO Pascal	Chargé de Politique et Programme, Direction des Pêches ; Cotonou
4	M. ONIBON Hubert	Chargé de mission, Groupe Afriturible International (GAI) ; Cotonou
5	M. TOSSOUNON Modeste	Responsable de la Formation ; PIED ; Djougou
6	Mme FAKOREDE Morénikè	META META RESEARCH ; Cotonou
7	M. AHLONSOU Richard	Président de l'Association de développement du PK11 (Djrado) ; Commune de Sèmè Podji
8	M. ZOUNON Marcel	Président de l'ONG TOWARA, Cotonou
9	M. ALAPINI Daniel Hyppolite	Président du Conseil d'Administration de l'ONG Victory Way (VW) ; Parakou
10	M. MISSAHOGBE André	Président du bureau de l'union communale des Associations des Usagers d'Eau Potable (AUE) de Toffo
11	M. ALE Grégoire	Secrétaire Technique pour la Promotion et la Coordination de la GIRE, MMEE
12	Mme SANNI Saturnine	Secrétaire – Caissière de LARES
13	M. AZONDEKON Maxime	Chef service de la Promotion des micro finances et du tourisme ; Commune Urbaine de Cotonou
14	M. MAKPENON Maxime	Directeur de la Prospective et du Développement Municipal ; Commune Urbaine de Cotonou
15	M. ATCHADE Camille	Directeur Adjoint de l'Elevage, Cotonou
16	M. CLEGBAZA Guy	Chef Service Hygiène et Assainissement de Base ; Ministère de la Santé, Cotonou
17	M. AGBEGNINOU Prosper	DAER, Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA Mono - Couffo) ; Lokossa
18	M. AKINOCHO Patrick	Chef Service Aménagement et Equipement Rural (AER) au CeRPA Mono - Couffo ; Lokossa

19	M. BALLO Dominique	Chef Service Technique ; Commune de Dogbo
20	M. DEGLA Eric	Chef Service Technique ; Commune de Lokossa
21	M. SEHOUE Gildas	Chef Service Technique ; Commune de Grand Popo
22	M. SEMADEGBE Jules	Chef Service Développement Local et Planification ; Commune de Comè
23	M. LIHOUSSOU K. Sègla	Secrétaire Permanent de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)
24	M. LAHAMY Pascal	Chargé de Programme ; SNV ; Dogbo
25	M. ALLAGBE Kossivi	Secrétaire du Groupement pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement (GROPERE)
26	M. AKAKPO Pierre	Président de l'Association Communales des Maraîchers (ACOMA) de Grand Popo
27	M. AZE Derrick	Chargé de Programme de l'Association des Personnes Rénovatrices des Technologies Traditionnelles (APRETECTRA) ;
28	M. AGO Richard	Président de l'Association des Usagers de l'Eau de Honton
29	Mme AZONHITODE – AHOYO Cécile	Ingénieur en Hydraulique chez PROTOS, Lokossa
30	M. AHISSOU Joseph	Directeur des Services Opérationnels de la Mairie de Porto Novo
31	M. OFOUMOU Samuel	Chargé d'aménagement hydro agricole au Service Aménagement et Equipement Rural (AER) au CeRPA Borgou Alibori
32	M. ABDOULAYE A. Ramane	Directeur de la Prospective et du Développement Local de la Commune de Parakou
33	M. ALOHOU Evariste	Responsable planification et suivi évaluation APIC – ONG, Parakou
34	M. ANDEMI Baguiri	Chargé de programme de formation en gestion des ressources naturelles, GERED – ONG, Parakou
35	M. TOSSOUNON Alain	Rédacteur en Chef du journal « Le Municipal »
36	M. GADO Mouftaou	Conseiller à SNV Parakou

## **9-2 GUIDE D'ENTRETIEN**

### **Identification de la structure rencontrée :**

- 1- Intitulé (complet et sigle) de la structure.
  
- 2-Coordonnées complètes:(Téléphones, adresses postales et électroniques
  
- 3-Identité de la personne rencontrée et sa fonction dans la structure :
  
- 4- Date de l'entretien : .....
  
- 5- Identité de l'enquêteur : .....
  
- 6- Début de l'entretien : ..... Fin de l'entretien : ..... Durée : .....

### **Missions et activités de la structure**

- 7- Missions de la structure (elles peuvent se trouver dans des documents). Indiquer en particulier les éléments en rapport avec la gestion de l'eau.
  
- 8- Existe-t-il une stratégie de développement de la structure ? Si oui, quelles en sont les grandes lignes ?
  
- 9- Les grandes activités menées dans le cadre des missions
  
- 10- Si nécessaire, décrire celles des activités spécifiquement en rapport avec la gestion de l'eau

### **Problèmes rencontrés dans l'exercice des activités**

- 11- Quels sont les principaux problèmes rencontrés dans le cadre de la réalisation des activités ? (On insistera sur ceux en rapport avec la gestion intégrée des ressources en eau)
  
- 12- Pour résoudre ces problèmes, quelles solutions proposez-vous ?

**13-** Quelles sont les actions de formation / renforcement de capacités qui ont déjà été réalisées par la structure (ou à son profit) pour régler des problèmes liés à la gestion intégrée des ressources en eau ?

**14-** Quels sont les problèmes qu'elles visaient à résoudre ?

**15-** Suite à ces formations / renforcements de capacités, y a-t-il eu des changements, selon vous ? Si oui, décrivez-les.

**16-** Que savez-vous de la gestion intégrée des ressources en eau ?

**17-** Pensez-vous que votre structure a une responsabilité dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau ? Si oui, laquelle ?

**18-** Quelle appréciation faites-vous de la façon dont votre structure assume cette responsabilité ?

**19-** D'après vous, que faut-il faire pour votre structure assume davantage sa responsabilité en matière de gestion intégrée des ressources en eau ?

**20-** Autres commentaires

### **9-3 LISTE DES PROBLEMES EVOQUES PAR LES STRUCTURES RENCONTREES**

Voici rapportés ci-après les problèmes évoqués par les personnes des structures rencontrées :

- Non exploitation de certains aménagements, faute d'études de faisabilité ou de négligence des décideurs et des populations
- Manque de volonté politique
- Manque d'équipements
- Non adhésion des populations à la réglementation
- Influence des hommes politiques qui poussent les populations au non respect de la réglementation
- Manque de moyens des populations pour acquérir les ouvrages vulgarisés
- Les ouvrages vulgarisés ne font pas partie des priorités des populations
- La perception que les autorités ont des questions de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement
- La question de la pérennisation des ouvrages
- Absence de stratégies de suivi des ouvrages
- Mobilisation des contreparties
- Difficultés des populations analphabètes à s'approprier les thèmes de mobilisation
- Importantes pertes d'eau par échappement au niveau des points d'eau
- Coût de l'eau potable qui pousse les populations vers l'eau de surface
- Non adaptation des équipements (raccords qui donnent de faibles débits d'eau)
- Mauvaise gestion financière et comptable des comités de gestion des points d'eau
- Eloignement des fontaines des habitations
- Non valorisation des bas-fonds à cause de l'émiettement des terres
- Manque de moyens humains et matériels au niveau au niveau des mairies pour s'occuper des questions d'eau

- Abondance d'eau impropre à la consommation
- Problèmes liés au financement des projets d'eau
- Mauvais comportement des populations qui polluent l'eau.
- Faible capacité de suivi et de maintenance des ouvrages (problèmes de pérennisation, non - appropriation des ouvrages)
- Hygiène autour des points d'eau
- Non maîtrise de l'eau de façon durable pour l'agriculture
- Manque de plan de gestion intégrée des ressources en eau
- Faible niveau de revenu des bénéficiaires pour leur participation aux coûts des infrastructures
- Mauvaises gestion des comités de gestion
- Non application des lois sur la décentralisation
- Manque de moyens financiers,
- Inexistence d'infrastructures adéquates,
- Manque de réactif pour les appareils sophistiqués, ce qui entraîne la non réalisation des analyses
- Direction purement régalienne et paraît inactive face à des problèmes prioritaires,
- Manque de collaboration de certains partenaires, en particulier l'Etat.
- Manque de moyens pour assurer le suivi des actions réalisées,
- L'analphabétisme de la majorité des femmes,
- Difficultés dans la tenue des documents des comités de gestion,
- L'incivisme des usagers par rapport aux choses publiques (point d'eau, latrines publiques etc.),
- Faible implication des élus,

## **9-4 TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT**

### **ELABORATION D'UN PLAN DE FORMATION/ RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'EAU POUR LA PROMOTION DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU**

#### **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

---

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (**PNE-Bénin**) est une ONG créée en septembre 2001. Le PNE- Bénin est une antenne du Partenariat Ouest Africain de l'Eau (**WAWP**), qui est lui-même un des démembrements régionaux du Partenariat Mondial de l'Eau (**GWP**).

Créé en 1996, le GWP a pour mission « de faire prendre conscience à l'humanité de la nécessité de mettre en œuvre les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (**GIRE**), définis lors de la Conférence Internationale sur l'Eau et l'Environnement (Dublin, 1992) et renforcés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1992).

Le GWP définit la GIRE comme un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et autres ressources connexes, en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte de façon équitable sans compromettre la pérennisation des écosystèmes vitaux. La GIRE prend en compte l'ensemble des différents usages tout en visant les objectifs d'équité, d'efficacité et de durabilité dans l'allocation et la valorisation des ressources en eau.

La création du PNE – Bénin en septembre 2001 traduit la prise de conscience de la problématique des ressources en eau et de la nécessité d'une appropriation des principes de la GIRE par les différents acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Sa vision d'ici 2015, est de "faire de la GIRE l'affaire de tous" afin qu'elle soit une préoccupation librement partagée par tous les béninois et qu'ils respectent ses principes dans leurs activités qui touchent les ressources en eau.

Conformément à ses grands axes d'intervention, le PNE-Bénin s'investit depuis sa création dans des activités d'«i»information, de sensibilisation, d'éducation et de formation sur le concept de la GIRE» en direction des différents acteurs du secteur de l'eau. C'est dans ce cadre qu'un atelier sur le thème : «Introduction à la gestion intégrée des ressources en eau : du concept à la pratique» a été organisé en décembre 2005. Cet atelier auquel ont pris part des cadres techniques du secteur de l'eau et des Responsables des Points Focaux Régionaux du PNE-Bénin, avait permis entre autres de faire une cartographie rapide des problèmes du secteur, assortis de quelques besoins en formation/ renforcement de capacité des acteurs du secteur de l'eau au Bénin.

Pour accroître l'efficacité des actions du PNE-Bénin, les participants à l'atelier avaient recommandé entre autres :

- l'identification des acteurs et un état des lieux face aux facteurs concernés ;
- une identification des besoins et actions de formation/ renforcement des capacités des capacités spécifiques, qui seront assurés par le PNE-Bénin au regard de sa mission de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau et dans le cadre de l'accélération de l'atteinte des objectifs du millénaire, en matière d'eau par le Bénin.

La présente étude est initiée pour proposer un plan de formation/ renforcement de capacité des acteurs de l'eau, dont la mise en œuvre devrait permettre au PNE-Bénin de réaliser pleinement et efficacement sa mission qui consiste à aider les acteurs du secteur de l'eau au Bénin à comprendre et mettre en œuvre la GIRE.

#### **2. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

---

L'objectif de la consultation est l'élaboration d'un plan de formation/ renforcement de capacités précisant les natures et les types d'action spécifiques que le PNE-Bénin mettra en œuvre auprès de ses membres et des autres acteurs du secteur de l'eau au Bénin, conformément à sa vision et à sa mission statutaires.

### **3. RESULTATS ATTENDUS**

---

Au terme de ses prestations, le consultant devra produire un Rapport, concis et précis dans lequel :

- un état des lieux est disponible précisant les différents acteurs et les actions déjà entreprises et / ou à entreprendre ;
- les différents intervenants et les segments de leurs interventions, en matière de formation/ renforcement de capacités des acteurs identifiés sur la gestion intégrée des ressources en eau, sont connus ;
- les besoins de chacun des acteurs identifiés sont connus et caractérisés ;
- un plan de formation/ renforcement de capacités sur la gestion intégrée des ressources en eau assorti d'un chronogramme ainsi que des outils pédagogiques requis en vue de sa bonne mise en œuvre, sont proposés.

Le rapport final de l'étude sera remis sur support papier en trois (03) exemplaires et sous forme de fichier électronique sur CDROM.

### **4. MANDAT DU CONSULTANT**

---

Pour conduire à terme les prestations projetées dans le cadre de la présente étude, le consultant devra :

- s'informer amplement et se familiariser avec le PNE/BENIN, son organisation actuelle, ses objectifs, sa stratégie d'intervention et son plan d'action à court, moyen et long termes ;
- examiner les plans d'action à court, moyen et long termes du réseau PNE/Bénin et les calendriers indicatifs de mise en œuvre aux fins d'apprécier leurs charges de travail et toute éventuelle disponibilité pour des activités complémentaires susceptibles de leur être confiées par le PNE/BENIN ;
- faire l'état des lieux acteurs du secteur de l'eau et leurs besoins spécifiques en matière de formation/ renforcement de capacité des différents acteurs du secteur de l'eau et des démembrements du réseau PNE/BENIN ;
- définir, de concert avec le PNE/BENIN, la répartition des actions de formation/ renforcement de capacité des acteurs à court, moyen et long termes ;
- déterminer les ressources humaines nécessaires en précisant notamment le profil et les expériences requis pour conduire de manière satisfaisante les activités projetées pour le court, le moyen et le long termes ;
- analyser les compétences localement disponibles au niveau du réseau PNE/BENIN en l'occurrence au niveau des Comités locaux d'Animation du PNE ainsi que des centres de ressources aux fins des suggestions ou recommandations dans le sens de leur mise à contribution pour mener à bien les actions prévues ;
- faire le point des équipements et accessoires nécessaires au réseau PNE/BENIN (siège et Points Focaux) pour conduire les activités à terme de manière satisfaisante et dans de bonnes conditions ;
- proposer une méthodologie, des kits pédagogiques, le coût de réalisation et un calendrier indicatif pour la mise en œuvre du plan de formation/ renforcement de capacité.

### **5. PROFIL DU CONSULTANT**

---

Le consultant principal à retenir sera un cadre de niveau universitaire ayant une formation de base en génie rural, en environnement ou en mobilisation des ressources en eau. Il doit avoir:

- une connaissance profonde des problèmes d'eau au Bénin et de l'approche gestion intégrée des ressources en eau sous ses différents aspects institutionnels, juridiques et financiers ;
- de bonnes connaissances dans le domaine des sciences sociales ;

- réalisé plusieurs études en matière d'analyse des besoins de formation et / ou d'information d'acteurs et avoir donné satisfaction aux commanditaires ;
- au minimum dix (10) années d'expériences dans le domaine de l'eau et en particulier dans le domaine de la formation professionnelle ou de l'ingénierie de formation ;
- une parfaite maîtrise de la langue française.

#### **6. MODALITÉS D'EXÉCUTION**

---

Le Consultant principal et son équipe travailleront en étroite relation avec le Secrétariat Permanent et les autres organes du réseau PNE/ BENIN. Il devra consulter les structures techniques nationales et déconcentrées et exploiter les rapports pertinents disponibles à ces niveaux. Il devra en outre consulter les autres acteurs non étatiques pertinents (Communes, Organisations Socioprofessionnelles, ONG nationales et internationales, etc.).

Le rapport final sera validé au cours d'un atelier national regroupant les principaux acteurs du secteur de l'eau au Bénin. Suite à cet atelier, le consultant principal et son équipe élaboreront la version définitive du rapport qui devra prendre en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant de l'atelier.

#### **7. CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS**

---

L'offre du Consultant soumissionnaire comprendra :

- son CV et ceux des membres de son équipe ;
- la confirmation qu'il est actuellement libre de tout engagement ;
- les références d'exécution de contrats analogues ;
- le détail des activités ;
- la proposition d'approche méthodologique pour collecter les informations, les traiter et aboutir à des conclusions valides au plan scientifique, social et économique ;
- un planning et les échéances pour la réalisation des différentes activités ;
- une proposition financière.

Les dossiers seront reçus au Secrétariat Permanent du Partenariat National de l'Eau du Bénin sis au siège du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût du Bénin (CREPA-BENIN) à Placodji 01 BP : 4392 à l'ex-Ministère de la Santé Publique au plus tard le mercredi 17 MAI 2006 à 18 heures.